



Eco-Emballages : organiser, superviser et accompagner le tri des emballages ménagers en France

<p>Crée à l'initiative des industriels de la grande distribution et agréée par les pouvoirs publics, Eco-Emballages met en œuvre avec les collectivités locales le traitement (collecte, recyclage...) des déchets d'emballages ménagers, selon un business model original.</p>	<p>Entreprise : Eco-Emballages Création : 1992 Secteur : Déchets Activité : Financement de la collecte sélective et accompagnement Effectifs : 165</p>
---	---

Un business model organisé sur le principe : responsabilité de chacun et implication de tous

Premier éco-organisme français, Eco-Emballages fédère les principaux intervenants dans le cycle de vie des emballages ménagers (entreprises de produits de consommation, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales, opérateurs, filières de recyclage, fabricants d'emballages) suivant le principe de responsabilité élargie du producteur.

Le principe de ce modèle est le suivant : un partenariat souple entre les entreprises et les pouvoirs publics nationaux et locaux, la responsabilisation de tous les acteurs concernés et le partage des coûts, illustrant ainsi les principes de management et de gouvernance répondant aux préoccupations de développement durable.

- Un organisme de financement de la collecte sélective

Près de 50 000 entreprises, soit la quasi-totalité des entreprises concernées, producteurs et importateurs, de la PME à la multinationale, adhèrent et contribuent au programme de recyclage d'Eco-Emballages, symbolisé par la présence du Point Vert sur les emballages ménagers.

Ce Point Vert signifie que les entreprises ont versé une contribution à la valorisation et au recyclage des emballages, qui est ensuite reversée aux collectivités locales pour les aider à prendre en charge le coût d'élimination et de valorisation des emballages devenus déchets. Cette contribution s'élève en moyenne à 0,6 centimes d'euros par emballage.

En 2006, la prise en charge par les industriels s'élève à 52% du coût de collecte, de tri, de recyclage et d'élimination des emballages concernés. Eco-Emballages reverse chaque année plus

de 94% des contributions versées par les entreprises adhérentes aux 1 405 collectivités locales partenaires, représentant 35 950 des 36 679 communes françaises (INSEE).

- Une société de services pour le développement, l'optimisation et la communication

Eco-Emballages est aujourd'hui reconnue pour son expertise environnementale et apporte à ses clients un conseil afin de soutenir davantage les démarches de prévention des emballages par les entreprises et d'optimisation des coûts par les collectivités locales.

- Eco-Emballages a lancé un service de « diagnostic rapide » adapté aux PME. Concrètement, un expert en emballages émet, après deux jours d'observation sur le site, des recommandations aisément réalisables pour une entreprise dotée de moyens limités. En 2006, ce sont 40 PME qui ont profité de ce service.
- Eco-Emballages a établi un partenariat avec l'ESIEC, école d'ingénieurs en emballages et conditionnement, pour permettre à des PME dépourvues d'un responsable emballages dédié, de bénéficier du support d'un élève ingénieur pour mener à bien un projet en matière de prévention d'emballages. 50 entreprises ont bénéficié de l'aide d'un ingénieur ESIEC depuis 2005.
- Eco-Emballages accompagne les entreprises dans leurs actions de prévention par le biais d'une formation à « l'éco-conception des emballages ». En 2006, plus de 130 ingénieurs packaging en ont bénéficié.

Un modèle pertinent

- Une réponse à un défi économique

Le coût de la collecte de déchets ménagers explose, et fait peser une charge toujours plus importante sur le budget des collectivités, et donc, sur les contribuables eux-mêmes. Entre 1990 et 2003, les coûts d'élimination (collecte et traitement) des ordures ménagères sont passés de 2,3 à 5,6 milliards d'euros (+ 140%). Ces hausses s'expliquent notamment par le renforcement des normes anti-pollution, l'évolution du financement des collectivités locales et l'évolution des modes de vie et de la consommation.

Le tri sélectif est alors une réponse pertinente car il permet de diviser par deux le coût des déchets : alors que le coût de la collecte sélective avec Eco-Emballages s'élève à 300 millions d'euros, l'incinération de ces mêmes déchets coûterait environ 600 millions d'euros.

- Une rationalité environnementale évidente

Des analyses environnementales poussées, menées sous contrôle d'experts, ont pu chiffrer l'impact d'une année de collecte sélective sur l'environnement. En 2006, la collecte sélective a permis d'économiser environ 1,5 million de tonnes équivalent CO₂. La Commission européenne estime que le recyclage et la valorisation des emballages ont permis une réduction de 0,6% des émissions de CO₂ de l'Union européenne (à 15).

- Une contribution sociale significative

Près de 20 000 emplois non délocalisables ont été créés partout en France au sein de cette filière, permettant l'émergence de nouveaux métiers et favorisant l'insertion ou la réinsertion de très nombreuses personnes, pour certaines en difficulté, soit l'équivalent de 30 postes lorsque 100 000 habitants sont desservis par un dispositif de tri des emballages.

Des évolutions encore nécessaires sont présentées dans le Livre Vert « Zéro déchet non trié, non valorisé, non recyclé, 40 propositions pour la maîtrise durable des déchets municipaux » :

- Mieux concevoir les produits et les emballages, y compris pour les PME, en intégrant des matières renouvelables recyclables et les techniques les plus récentes
- Promouvoir un meilleur recyclage, en coordonnant davantage tous les éco-organismes existants et à venir, en réduisant la menace des déchets dangereux et, surtout, en exploitant le gisement des déchets organiques
- Renforcer la sensibilisation des citoyens, et utiliser le vecteur que représente l'éducation à l'environnement
- Repenser l'organisation de la filière, pour optimiser les dispositifs et réussir la décentralisation des déchets
- Généraliser le dispositif financier d'incitation à trier (redevance, taxe...)

Le savez-vous ?

- 58,4 millions de Français, soit 94% de la population peuvent aujourd'hui trier leurs déchets d'emballages, et 82% d'entre eux déclarent le faire régulièrement.
- Près de 60% des emballages ménagers usagés sont désormais recyclés et 16% sont incinérés avec récupération d'énergie, soit un taux de valorisation globale de 76% pour 3 millions de tonnes d'emballages.

Pour aller plus loin :

- www.ecoemballages.fr
- Eco-Emballages, Objectif 2007-2017, *Zéro déchet non trié, non recyclé, non valorisé, 40 propositions pour la maîtrise durable des déchets municipaux*, mars 2007
- **Contact** : Jean-Pierre Barranger, Directeur Département Services aux Entreprises d'Éco-Emballages, jeanpierre.barranger@ecoemballages.fr